

A deux heures p. m. les chants sont exécutés par les jeunes filles du couvent qui voulaient être aussi de la fête et participer aux grâces de la Visite.

Après l'instruction, je me mets au S. Tribunal pour entendre les manquements commis contre la Règle. Vu le nombre des Tertiaires (ils sont plus de 300) et le peu de temps à ma disposition, je déclare qu'on n'est pas obligé de se présenter ; malgré cette liberté, le confessionnal est assiégé du commencement à la fin, preuve évidente de la sympathie qui attirait les Tertiaires auprès du P. Visiteur. Le lendemain j'expliquai la Règle, dont je fis ressortir toute l'utilité et tout le sérieux. Ce n'est pas une confrérie, mais un ordre religieux établi par un saint, sous l'inspiration de Dieu. Sa Règle basée sur le pur évangile, a été approuvée dans tous les temps par les Vicaires de Jésus-Christ. Quelques personnes, qui s'étaient enrôlées sans trop connaître la Règle, furent effrayées de ce sérieux. La force avec laquelle le Pape condamne les bals, les théâtres, l'excès dans les toilettes, l'intempérance, leur arrachait ce cri de certains disciples du Sauveur : ceci est bien sévère ; comment le pratiquerons nous ? Quelques-uns hésitaient ; le diable essaya, comme ailleurs, de les décourager en exagérant la portée de mes paroles. Mais Dieu y pourvut, il leur inspira de demander des explications. Je les leur donnai et les inquiétudes se calmèrent : la lutte se termina à l'avantage du bon Dieu et les Tertiaires en sortirent plus disposés à bien faire.

Le lendemain, cinquante postulants reçurent le saint habit et trois cents novices firent profession. Cette cérémonie fut solennelle, les hommes remplissaient le sanctuaire, les femmes étaient à genoux à la sainte table. Du haut des degrés de l'autel je leur posai la question prescrite par le rituel : Mes frères, que demandez-vous ?— Mon Père, répondaient-ils tous, nous vous demandons à faire profession dans le T.-O. pour y servir Dieu jusqu'à la mort.—Deo Gratias, rendons grâce à Dieu ! répondis-je, avec la sainte liturgie. Ce cri n'est-il pas très légitime à la vue de la promesse que vous allez faire : En présence de Dieu, en l'honneur de l'Immaculée Vierge Marie, de notre Séraphique Père S. François, de tous les saints du ciel,—au pied du tabernacle où réside Jésus, en présence du représentant de l'Eglise et de S. François ; de tous les frères réunis, vous allez promettre d'observer, tout le temps de votre vie, la Règle du Tiers-Ordre de S. François, approuvée à six siècles d'intervalle par les Papes